

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

10 janvier 2025

Crypto-actifs : l'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs non autorisés

L'Autorité des marchés financiers publie la liste des nouveaux sites internet proposant, illégalement en France, des crypto-actifs ou des services sur actifs numériques.

Voici la liste de ces nouveaux sites récemment identifiés dans la catégorie crypto-actifs :

- swapalrex.com
- blofin.com
- immediatefolex.com
- immediatevista.app
- www.mubassa.com
- repubblicait5.com/?_lp
- bitcoin-prime.net
- gpt-definity.com

— tradeurax.com

Depuis le 5 juin 2024, l'AMF a ajouté 34 noms sur sa liste des sites non autorisés à proposer des crypto-actifs.

La liste de l'ensemble des sites non autorisés à proposer des crypto-actifs ou des services sur actifs numériques est disponible sur le site internet de l'AMF (rubrique : Espace Épargnants → Protéger son épargne → [Listes noires et mises en garde](http://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Proteger-son-epargne/Listes-noires) URL = [http://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Proteger-son-epargne/Listes-noires]) et sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Service – ABEIS (rubrique : Prévention arnaques → [Listes noires et alertes des autorités](https://www.abe-infoservice.fr/fr/prevention-arnaques/listes-noires-des-autorites) URL = [https://www.abe-infoservice.fr/fr/prevention-arnaques/listes-noires-des-autorites]).

Attention, cette liste est mise à jour fréquemment mais n'a pas vocation à être exhaustive du fait de l'apparition régulière de nouveaux acteurs non autorisés ou frauduleux. Par ailleurs, les décisions d'enregistrement délivrées par l'AMF sont consultables sur le site internet de l'AMF.

Afin de s'assurer que l'entité qui propose des services sur actifs numériques est autorisée à opérer en France, la liste blanche des prestataires de services sur actifs numériques est accessible sur le site internet de l'AMF.

Pour toutes questions :

AMF : <http://www.amf-france.org/> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h30.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org> URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 25
media@amf-france.org

En savoir plus


- Listes noires des sociétés et sites non autorisés
- Liste blanche des PSAN enregistrés / agréés auprès de l'AMF

Mots clés

CRYPTO-ACTIFS

MISE EN GARDE

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

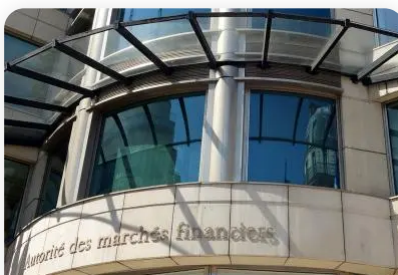


ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

13 mai 2026

Observatoire de l'épargne



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

24 avril 2026

Dans un paysage de l'épargne de plus en plus digitalisé, l'AMF souligne l'importance de la qualité de l'information fournie aux épargnants lors du parcours investisseur



CONTRÔLE SPOT

SUPERVISION

24 avril 2026

Synthèse des contrôles SPOT sur le parcours client digitalisé



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02